



Le projet retenu, « Les Copains d'abord », fait la part belle aux relations humaines et à la rencontre. • Photo: sp

Les serres reprendront vie

Un petit immeuble de trois étages à l'est et un vaste parc public avec des jardins en terrasse à l'ouest: le réaménagement du site des anciennes serres de la Ville a pris forme vendredi dernier, avec l'annonce du projet retenu au terme du concours d'architecture. Intitulé « Les Copains d'abord », il émane du bureau biennois Binggeli architectes, associé au bureau zurichois Egü architectes-paysagistes.

Le réaménagement du site « a fait l'objet de débats intenses » entre la Ville et les habitants du quartier du Vieux-Châtel, a rappelé le directeur de l'Urbanisme Olivier Arni. La démarche participative engagée a toutefois permis de passer « d'une dynamique d'opposition à un climat de collaboration », pour déboucher sur un « projet de logement coopératif innovant,

alliant habitat de qualité et espaces publics, intégration des principes du développement durable et densification urbaine », en droite ligne avec la volonté des autorités de « favoriser le logement d'utilité publique ».

Pour le développer, la Ville a choisi de collaborer avec la « Coopérative d'en face », une coopérative d'habitants fondée en 2012 par des citoyens engagés, soucieux de lutter contre la spéculation immobilière et de vivre « autrement » en société, dans des valeurs de partage, de mixité sociale, culturelle et générationnelle et dans le respect du développement durable. Après le feu vert du Conseil général, le concours d'architecture avait été lancé en juin dernier.

Un poumon vert

Neuf bureaux d'architectes ont été invités à y participer. Sur les huit projets rendus, « Les Copains d'abord » était celui qui répondait le mieux à la volonté « d'encourager une vie coopérative des habitants de l'immeuble », ainsi qu'à l'exigence des riverains « de conserver un poumon vert dans ce quartier densément peuplé », relève le président du jury, l'architecte Martin Steinmann.

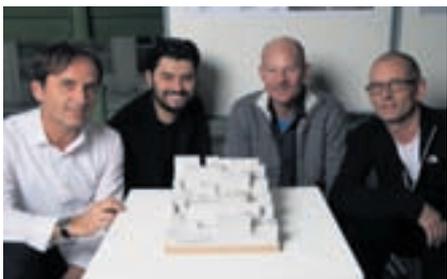
L'implantation à l'est de la parcelle d'un immeuble

« compact » de 13 logements permet ainsi de « libérer une partie importante du site pour l'aménagement d'un parc public, utilisant les traces des anciennes serres comme témoins de l'histoire du lieu », note le jury. Autre souhait majeur des riverains, les anciennes dépendances de l'ensemble architectural édifié au XIX^e siècle par Guillaume Ritter, formant le front sud du site, seront réhabilitées. Des ateliers et quatre logements « maisonnettes » y seront créés.

Chambre d'amis commune

De volume polygonal, le nouvel immeuble s'intègre harmonieusement dans le quartier. Pour favoriser les interactions entre les habitants, les logements seront disposés autour d'une cage d'escaliers centrale, sur laquelle s'ouvriront les cuisines. Des espaces intérieurs communs seront aménagés au rez-de-chaussée, dont une salle de rencontres et une chambre d'amis partagée. Les futurs habitants s'engageront à ne pas avoir de voiture individuelle.

Le début des travaux est prévu pour 2016. Précisons que le réaménagement du site est piloté par une double maîtrise d'ouvrage: la Ville pour l'aménagement du jardin public et la coopérative d'habitants pour les logements, les locaux d'activité et les espaces extérieurs communs. (ab)



De gauche à droite, Gilbert Woern, Hasan Yaman, Martin Keller et Simon Binggeli, lauréats du concours.